

DEPARTEMENT
DE LA DROMEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
PROCURATIONS : 10		

Séance du 19 DECEMBRE 2022

Date de la convocation
13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
et le DIX NEUF DECEMBRE

Date d'affichage
13 décembre 2022

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry DAYRE, Premier Maire-Adjoint de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme LOUPIAS, Adjoints, M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - M. CARRERE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN, Conseillers Municipaux.**Absents avec procuration :** M. COMBES - M. TATONI - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme BRUN-CASTELLY - M. RINCK - M. TEULADE - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE.**Excusée :** Mme TEISSEYRE**Absents non excusés :** M. MOUTARD - M. ALLÉE**Secrétaire de séance :** Mme BOTTINI

2022 - 12 - 126

ETUDE DE FAISABILITE
EVOLUTION / TRANSFORMATION / RENOVATION
DU QUARTIER DE LA PUSTERLE - RUE TOESCA
DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PETITES VILLE DE DEMAIN »**RAPPORTEUR :** M. Thierry DAYRE

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2022 qui approuve le plan de financement pour l'étude de faisabilité Evolution / transformation / rénovation du quartier de la Pusterle - rue Toesca à NNYONS et qui autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Banque des Territoires (financement à hauteur de 50 %) dans le cadre du Programme Petites Villes de Demain.

Considérant la volonté d'engagement de la Commune de NYONS dans son Projet de Revitalisation Petites Villes de Demain en lien avec le groupement Drôme Aménagement Habitat (DAH) en vue d'élaborer une évolution du Site de La Pusterle sur proposition du gestionnaire avec un projet de réaménagement urbain du quartier Toesca/St Césaire/Barillon.

Considérant que la Commune souhaite être accompagnée afin de conforter la faisabilité d'un projet qui serait issu d'une réflexion commune,

Il est proposé au Conseil Municipal la signature d'une convention avec Drôme Aménagement Habitat mandataire du groupement Condition Urbaine / Korell / Ebulis / Semper / Orizhome pour la réalisation de cette étude de faisabilité.

Cette convention précise les thèmes d'expertise, les engagements réciproques des parties sur une période de 12 mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE cette convention pour l'étude de faisabilité « Evolution : Transformation / Rénovation du quartier de la Pusterle – rue Toesca »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Fait et délibéré par les membres présents

Pierre COMBES
Maire de NYONS

